

Compte rendu du Conseil Municipal
De Lésigny sur Creuse
15 Mars 2022

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le Lundi 28 Février 2022 à 18 h 30, salle de la Mairie.

Etaient Présents : D. LEROY – P. PICARD – S. SEMPERE – S. BLUET – D. TREMBLAIS – P. BEAUVAIS – S. MAINGAULT – A. MENARD – P. ENGRAND – C. VOYEZ

Etaient Absents Excusés :

M. SEMPERE S. ayant donné pouvoir à M. PICARD P.

M. MAINGAULT S. ayant donné pouvoir à M. VOYEZ C.

Etaient Absents :

Mme C. FORESTIER

M JN COLIN

Secrétaire de séance :

M A. MENARD

Ouverture de la séance à 17 h 30

Ordre du jour :

- 2022-012 : Délibération concernant l'achat d'un ordinateur portable et fixe et d'un siège ergonomique
- 2022-013 : Délibération concernant la réfection des accès extérieurs au bar restaurant et à la mairie
- 2022-015 : Création d'un parking jouxtant le cimetière
- 2022-016 : Demande de subvention des différents travaux de bâtiments
- 2022-017 : Demande de subvention pour les différents achats de matériels
- 2022-020 : Réfection de la toiture

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 28 Février 2022

Le procès-verbal du 28 Février 2022 a été signé à l'unanimité.

2022-012 : DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT D'UN ORDINATEUR FIXE ET PORTABLE ET D'UN SIEGE ERGONOMIQUE

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal de la nécessité de reprogrammer cette année, l'achat d'un ordinateur portable et fixe ainsi qu'un siège ergonomique. Ces achats n'ayant pas pu être effectués sur le budget 2021 de 2 ordinateurs (1 fixe + 1 portable).

Des devis ont été demandés à différents prestataires concernant l'informatique :

- L'Agence des Territoire (ordinateur fixe et portable) prestataire des logiciels mairie dont le montant s'élève à : 1925 € HT soit 2310 € TTC (ordinateur fixe)
- La société MSI de Ligueil (ordinateur portable) dont le montant s'élève à : 687.50 € HT soit 825 € TTC
- M. LETANG (ordinateur portable) dont le montant s'élève à : 1 148.33€ HT soit 1378 € TTC
- DARTY (devis demandé par Stéphane MAINGAULT) s'élève à 583.33 € HT soit 699.99 € TTC

L'Agence des Territoires a été retenue pour la fourniture d'un ordinateur Fixe pour un montant de 1 925 € HT soit 2 310 € TTC
L'entreprise DARTY a été retenue pour la fourniture d'un ordinateur portable pour un montant de 583.33 € HT soit 699.99 € TTC

Des devis ont été demandés à différents prestataires concernant l'achat de siège ergonomique :

- Buro SERVICE de Châtellerauld pour un montant de 909.09 € HT SOIT 1090.91 TTC
- Ergo santé de Corps Nuds pour un montant de 963 € HT.

L'entreprise BURO SERVICE a été retenue pour l'achat d'un siège ergonomique pour un montant de 909.09 € HT soit 1 090.91 € TTC

Notre employée étant reconnue travailleur handicapée, ce siège sera financé à 80 % par le FIFHP.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **votent à l'unanimité**, l'achat de ces matériels et sollicitent une subvention auprès du conseil départemental, du FIFHP et autorisent Monsieur le président à signer tous documents s'y rapportant.

2022-013 : DELIBERATION CONCERNANT LA REFECTION DES ACCES EXTERIEURS AU BAR RESTAURANT ET A LA MAIRIE

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal de reprogrammer cette année, la réfection des accès au bar restaurant et à la Mairie. Nous avons reçu différents devis :

- MARCHAND : pose de dalles gravillonnées pour un montant de 4 345 € HT soit 5 214 € TTC
- COLAS : pose d'un béton désactivé pour un montant de 5 756.86 € HT soit 6908.23 € TTC

L'entreprise COLAS a été retenue pour entreprendre ces travaux dont le montant sera inscrit au budget 2022. Une subvention sera sollicitée auprès du conseil départemental.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal **décident à l'unanimité**, d'entreprendre les travaux et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant et à effectuer le dossier de demande de subvention.

2022-015 : DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN PARKING JOUXTANT LE CIMETIERE

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal du projet d'aménagement d'un parking jouxtant le cimetière qui servirait à la fois aux écoles et au cimetière. Les entreprises contactées sont les suivantes :

- COLAS à Châtellerauld pour un montant de 26 262.28 € HT soit 31 514.73 € TTC
- SJS PRINCET de Châtellerauld pour un montant de 25 248 € HT soit 30 297.60 € TTC
- Entreprise MOTTET de Chambon pour un montant de 19636.66 € HT soit 23 563.99 € TTC
- Entreprise VERNA TP de Loches pour un montant de 13611.45 € HT soit 16 333.74 € TTC

L'entreprise VERNA TP a été retenue pour aménager le parking pour un montant de 13611.45 € HT soit 16 333.74 € TTC.

Cette somme sera inscrite au budget 2022 et une subvention sera sollicitée auprès du conseil départemental dont voici le plan de financement :

- Montant des travaux Cpte 2151 13 611.45 € HT
- Subvention sollicitée ACTIV 3 Cpte 1323 5 091.00 €
- Reste à la charge de la commune : 8 520.45 € HT

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal **décident à l'unanimité**, d'entreprendre les travaux et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant et à effectuer le dossier de demande de subvention.

2022-016 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DIFFERENTS TRAVAUX DE BATIMENTS (délib récapitulant tous les travaux)

Suite aux différents programmes d'investissement retenus pour l'année 2022, Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal que nous avons jusqu'au 31 mars 2022 pour déposer nos dossiers de subvention ACTIV 3.

Différents travaux ont été budgétisés et différents devis ont été demandés pour effectuer ces demandes de subventions : il s'agit des travaux suivants :

- Accès extérieurs à la Mairie et au bar restaurant : 5 786.56 € HT
 - Réfection toiture et remplacement des groupes frigorifiques pour le local producteur 8 874.03 € HT
- | | |
|------------------------------------|----------------|
| Total des travaux | 14 630.89 € HT |
| Subvention sollicitée ACTIV 3 2022 | 7 362.00 € |
| Reliquat subvention ACTIV 3 2021 | 4 342.00 € |
| Reste à la charge de la commune | 2 926.89 € HT |

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal **décident à l'unanimité**, d'entreprendre les travaux et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant et à effectuer le dossier de demande de subvention.

2022-017 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DIFFERENTS ACHATS DE MATERIELS (délib récapitulant tous les travaux)

Suite aux différents programmes d'investissement retenus pour l'année 2022, Monsieur Le Président de séance fait part aux membres du conseil municipal que nous avons jusqu'au 31 mars 2022 pour déposer nos dossiers de subvention ACTIV 3.

Différents achats ont été budgétisés et différents devis ont été demandés pour effectuer ces demandes de subventions : il s'agit des travaux suivants :

- Chalet du surveillant de baignade : 1 065.83 € HT
 - Ordinateur portable et fixe 2 508.33 € HT
 - Jeux de Plein air 5 605.00 € HT
 - Tables de pique niques 1 004.00 €
 - Total des travaux 10 183.16 € HT
- | | |
|------------------------------------|---------------|
| Subvention sollicitée ACTIV 3 2022 | 8 147.00 € |
| Reste à la charge de la commune | 2 036.16 € HT |

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal **décident à l'unanimité**, d'effectuer les divers achats de matériels et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant et à effectuer le dossier de demande de subvention.

2022-019 : DELIBERATION CONCERNANT LA REFECTION DE LA TOITURE.

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal du projet de réfection de la charpente du marché lésignois. Nous avons réceptionné plusieurs devis :

- Entreprise COMBASTEL couverture pour un montant de 3 432.39 € HT soit 4118.87 € TTC
- Entreprise GALLAND d'Yzeures pour un montant de 6163.49 € HT soit 6779.84 € TTC
- Entreprise CORNET pour un montant DE 7560.35 € HT soit 9072.42 € TTC.

L'entreprise COMBASTEL a été retenue pour réaliser les travaux de charpente pour un montant de 3 432.39 € HT soit 4118.87 € TTC. Ce montant sera inscrit au budget 2022. Une subvention sera sollicitée auprès du conseil départemental.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'entreprendre les travaux et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant et à effectuer le dossier de demande de subvention.

INFORMATION DIVERSES :

- 1) Monsieur Le Président de séance propose qu'une réflexion soit engagée dès à présent en vue d'inscrire au budget la réfection globale de nos routes, pour étayer ce travail, une première simulation d'emprunt sera effectuée et présentée au prochain conseil municipal.
- 2) La Commission des finances se réunira le Lundi 28 Mars à 9 h 00.
- 3) Le prochain conseil municipal se réunira le Mercredi 30 Mars à 18 h 30.

Clôture de séance à 19 h 00